D'un canton à l'autre

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **67 (1979)**

Heft [9]

PDF erstellt am: **28.03.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

D'un canton à l'autre

Vaud

A Lausanne, une motion concernant l'année internationale de l'enfant

Madame Gabrielle LOMAZZI, conseillère au législatif lausannois avait déposé en juin 1978 une motion qu'elle ne put développer que le 24 octobre (les ordres du jour sont souvent si chargés !). La motion a été acceptée par le Conseil communal le 1er décembre et transmise à la Municipalité pour « étude accélérée et très prochain rapport ».

Mais qu'est-ce qu'une étude accélérée ? Ce n'est qu'au début de juin que la commission, chargée d'étudier la réponse de l'exécutif lausannois, put rapporter : on s'était fait tirer l'oreille pour proposer une augmentation de deux actions en faveur de l'enfance, apportées depuis quelques années par la commune de Lausanne. Le législatif n'était guère intéressé par le sujet (surtout les représentants masculins), mais vota un amendement obligeant la Municipalité à participer à l'un des projets de solidarité de la commission suisse pour l'Année de l'enfant. Un autre amendement au préavis de l'exécutif, proposant une aide au village Pestalozzi, est également accepté.

CORREF dans le canton de Vaud

(fiches sociales HSM)

Une commission du Centre de liaison des associations féminine vaudoises travaille depuis deux ans à la réalisation de stages lausannois en collaboration avec CORREF-Genève. En automne 1979 un premier stage aura lieu à Lausanne. Il sera assumé par l'animatrice de Genève.

Au vu du résultat, une autre structure pourrait être envisagée. Géographiquement, Lausanne permettrait à davantage de Romandes de suivre ces stages, car les besoins se font sentir dans tous les cantons.

Des cours privés à buts lucratifs ont fait leur apparition dans diverses localités. Certains ont été éphémères. Les autres ne semblent pas avoir la dimension dynamique et la solidarité qui sont en fait la clé de la réussite du CORREF.

CORREF — Centre d'orientation, de réinsertion professionnelle et de rencontre pour les femmes, case postale 197, 1211 Genève 3, tél. (022) 21 29 01.

Lausanne : Maison de la Femme, 6, rue Eglantine, 1006 Lausanne, tél. (021) 23 33 22, le jeudi.

Maison de la Femme

En septembre-octobre : stages Retravailler, séminaire TV, cours ORPER, marché artisanal. (Renseignements au 23 33 22.)

Le 27 septembre, 20 h. 30 : Conférence : L'enfant et la peur.

Au Lyceum-Club

Vendredi 14 septembre à 17 h. : Récital poétique et musical, Odette Kocher, « Jean-Daniel de C.-F. Ramuz », Janine Hauser, pianiste. Entrée Fr. 5.–.

Du jeudi 13 au mardi 25 septembre : Exposition tapisseries, Camita Tomlanovic. Chaque jour de 14 à 18 heures (sauf vendredi). Nocturne le mercredi jusqu'à 22 heures. Entrée libre.

Vendredi 21 septembre à 17 h. : Duo : Eva Streit, soprano, Rita Berger, mezzo-soprano, avec Agathe Jaggi au piano. Entrée Fr. 5.–.

Vendredi 28 septembre à 17 h. : « Les Chambres » de l'auteur Mady Schneeberger. Présentation par Elisabeth Burnod (signature). Entrée Fr. 3.–.

Vendredi 5 octobre à 17 h. : Récital : Françoise Vetter, violoncelliste, accompagnée de sa pianiste. Entrée Fr. 5.–.

Vendredi 12 octobre à 17 h. : Présentation « Feu gregeois » de Simone Eberhard en présence de l'éditrice Eliane Vernay (signature). Entrée Fr. 3.–.

La barbarie des lois... et Barbara

La loi suisse sur la propriété foncière est insuffisante : *un propriétaire peut renvoyer sans juste motif, son locataire* (fermier). Il y a là un abus incontestable du droit de propriété et il serait urgent de compléter la législation en accordant un droit de préférence aux descendants d'un propriétaire terrien, quand ils cultivent eux-mêmes la terre.

L'affaire de Barbara FONJALLAZ a déjà fait couler beaucoup d'encre. Rappelons brièvement les faits, car cette histoire a souvent été mal comprise.

En 1974, Michel Fonjallaz exploitait, comme fermier, le domaine de son père domicilié à Paris. Michel Fonjallaz meurt accidentellement d'une noyade en août 1974. Sa veuve se met au travail avec une énergie remarquable : elle veut préserver le domaine pour ses 3 enfants. Mais le beau-père résilie le bail. Un recours gagné par Barbara Fonjallaz devant l'autorité judiciaire vaudoise lui a valu un sursis « unique » de 3 ans, au 31 octobre 1978.

En janvier 1978, voyant l'échéance fatidique approcher, Barbara ne sachant plus à qui s'adresser, vient au BIF (bureau d'information féminine) de la Maison de la femme. Ce jour-là, c'est Mme Paulette Gonvers qui assure la permanence ; paysanne elle-même, elle prend aussitôt fait et cause pour cette collègue en détresse et en quelques jours, un comité de soutien apolitique se crée : en font partie l'association pour les droits de la femme, l'association des mères-chefs de famille, le groupe de Lavaux de l'association des paysannes vaudoises, le groupement des Vignerons-tâcherons, l'Association vaudoise des fermiers, la Fédération vaudoise des vignerons, des représentants de partis politiques différents et de la Municipalité d'Epesses.

Ce comité informe les journaux de l'affaire, au début 1978, puis entreprend des démarches auprès du beau-père. Démarches qui dureront 17 mois, pendant lesquels la presse n'est plus informée de rien, pour ne pas gêner les dites démarches.

En juin 1979, enfin, on apprend dans une conférence de presse que *le beau-père est disposé à vendre le domaine pour 450 000 francs à ses petits-enfants* (Jean-Michel 14 ans, Richard 12 ans, Agathe 11 ans). Mais les spécialistes de questions agricoles consultés ou faisant partie du « Comité de soutien » estiment qu'il est impensable de charger ces 3 enfants d'une dette pareille. D'où l'idée de vendre les 2200 bouteilles de la récolte 1978 à Fr. 100.– la bouteille. La somme ainsi récoltée sera remise au curateur des enfants Fonjallaz qui devra décider d'entente avec la justice de paix si les conditions d'achat du domaine sont acceptables ; le reste de la somme sera trouvé par emprunt hypothécaire. Si plus tard, il se révélait qu'aucun des enfants ne veuille reprendre le domaine, la somme récoltée par la vente des bouteilles serait remboursée au comité de soutien qui en déciderait l'affectation.

Pour souscrire une bouteille numérotée (ou éventuellement un livre sur Lavaux), il suffit de verser Fr. 100.– au CCP 10-15 728, Comité de soutien à Barbara Fonjallaz ; on peut également verser quelques francs comme don,

une personne
toujours bien conseillée :
1872
La cliente
de la
SOCIÉTÉ
DE
BANQUE SUISSE

D'un canton à l'autre

au même CCP. Une bouteille un peu chère, disent certains ! Mais il est urgent de trouver la somme qui permettra d'acheter le domaine. C'est une action exceptionnelle, comme sont exceptionnels aussi le courage et la ténacité de Barbara qui fait l'admiration de tous les vignerons d'Epesses.

Une action qui doit être rapide, alors que la modification de la loi, elle, demandera quelques années. **S. Ch.**

Genève

Les bonnes idées : un memento, mis au point par Jane Thibaud, recense en français et en anglais toutes les activités, toutes les bonnes adresses qui peuvent être nécessaires.

Ce memento ne sera pas utile seulement aux étrangères ou aux nouvelles arrivées : osera-t-on vous dire qu'à la rédaction même de Femmes Suisses certains groupes nous étaient inconnus ?

Se vend Fr. 1.– à « L'Inédite ».

Au sommaire de ce memento :

1. Groupes locaux ; 2. Groupes internationaux ; 3. Santé (health) ; 4. Consommation and écologie ; 5. Hébergement (housing) ; 6. Aide (help) ; 7. Information ; 8. Divers (misc.).

AGDF

Association genevoise pour les droits de la femme.

Quatrième COURS PUBLIC, en trois leçons, sur le thème : **Comment s'intégrer dans la vie politique.**

Sujet : La vie politique fédérale.

Le cours a lieu aux mois de septembre et octobre 1979, **le mardi de 20 h. à 22 h.,** à l'Université (bâtiment I), rue de Candolle, salle 109 (1er étage).

Mardi 25 septembre : **Le Conseil fédéral, ses compétences et ses attributions,** par M. Blaise KNAPP, professeur à la faculté de droit de l'Université de Genève.

Mardi 2 octobre : **Le Conseil des Etats et le Conseil national, leur rôle et leur fonctionnement,** par Mmes Monique BAUER-LAGIER et Amélia CHRISTINAT, conseillères nationales.

Mardi 9 octobre : **Le système électoral au niveau fédéral, la représentation des femmes,** par Mme Marie-Jeanne MERCIER, présidente de l'AGDF.

Prix du cours : Fr. 25.– (pour les membres de l'AGDF : Fr. 15.–).

Inscriptions : **du 10 au 20 septembre 1979,** par téléphone au numéro (022) 45 33 71, jours ouvrables, de 8 h. à 9 h. 30 et de 19 h. à 20 h., ou par écrit à Mme G. Muller, 12 B, rue de Bourgogne, 1203 Genève.

Fribourg

Centre de Liaison fribourgeois des associations féminines.

1979 Année de l'enfant

Pouvons-nous laisser passer cette année sans nous arrêter quelques instants et réfléchir aux difficultés que rencontrent aujourd'hui les enfants de chez nous ? Les comprendre, les aider avec compétence, c'est préparer l'avenir de notre canton, de notre pays. Sous le thème **Nos enfants, leur présent, leur avenir,** le CLF organise un forum qui aura lieu le *mardi 2 octobre à 14 h. 15* à la grande salle du Christ-Roi à Fribourg. Les aspects suivants seront exposés : **L'enfant qui n'a qu'un parent,** par Mme Claire Bridel, Pro Juventute, Lausanne : **Das Kind und die Freizeit,** par Mme Annelies Meyer, présidente de la ludothèque de Fribourg ; **Quel est le renouveau souhaité par l'école romande ?** par M. Jean-Marie Barras, inspecteur scolaire, chargé de cours à l'école normale.

Discussion — des traductions respectives seront distribuées.

Une exposition suggestive sur **L'enfant consommateur** complétera les exposés.

Collecte pour les enfants du quart monde.

Une garderie d'enfants sera organisée.

Jura

Nouvelle école de formation générale

A la rentrée des classes, une nouvelle école s'ouvrira à Delémont, l'Ecole de culture générale. Ce genre d'institution faisait défaut dans le nouveau canton doté par ailleurs de deux écoles normales (instituteurs et institutrices), de deux lycées, d'une école de commerce, d'écoles complémentaires commerciales et d'écoles professionnelles.

Il s'agit d'une école du type « Degré diplôme » comme il en existe une à Moutier depuis plusieurs années.

Les enseignantes chômeuses manifestent

A fin juin, quatorze nouvelles institutrices quittaient l'Ecole normale de Delémont. Cette volée de jeunes diplômées est quasiment vouée au chômage, une seule institutrice ayant trouvé une place et encore il s'agit d'un poste provisoire. Que deviendront les autres dans un proche avenir ? Deux s'expatrient en Louisiane afin d'enseigner ; trois iront à Denver (Colorado) pour passer une année au pair ; une préparera un brevet d'enseignement sportif à Bâle ; les sept autres grossiront les effectifs des chômeurs. (A Bienne, sur 22 diplômés, 15 ont trouvé soit un emploi soit des études à poursuivre ; sept d'entre eux seront chômeurs ou remplaçants avec un peu de chance...)

Lors de la cérémonie de remise des diplômes, à Delémont, en présence des autorités, les jeunes enseignantes manifestèrent leur mécontentement de façon humoristique. Les chômeuses avaient adopté des tenues vestimentaires en rapport avec la situation qui est la leur : salopettes pour les sans-emploi, pantalon et T-shirts — valise à la main — pour celles qui s'expatrient, training de gym pour la future monitrice de sport.

A bas les mondanités, l'heure est aux soucis ! C'est ce qu'elles semblaient exprimer. De plus, nanties de leurs brevets, elles ont collé au tableau noir un puzzle qui disait : « Institutrices-instituteurs, même formation, même diplôme. A quand l'égalité des chances d'être élu(e)s A TOUS LES DEGRÉS ? » A ce propos, il faut dire qu'on déconseille aux jeunes filles de postuler pour les degrés supérieurs. Dans un tract distribué à la sortie de la rencontre, elles constatent, en effet, que « quelques villages élisent des instituteurs pour les classes de degrés inférieurs (...) dans d'autres communes, on refuse la candidature d'institutrices quand elles postulent au niveau supérieur ».

Et elles s'interrogent : « Est-ce à dire que peu à peu les jeunes filles seront écartées de l'enseignement au profit des garçons, sous quels prétextes ? »

A.-M. Steullet

Valais

Le poète aux mayens

A l'entrée de La Sage, dans le val d'Hérens, il est un petit bazar où Mariette vend cigarettes, journaux et cartes postales. En août, les estivants revenant de course et les habitants de la vallée ont eu la chance d'y rencontrer *le troubadour des montagnes* qui descendait chaque après-midi des mayens : Pierrette MICHELOUD, derrière une table, discutait avec chacun et signait ses livres, notamment son tout dernier ; DOUCE-AMÈRE, sève jaillie du cœur, ce recueil voudrait redonner le goût de la poésie, le goût de la Nature, le sens de l'humain.

S. Ch.

CHOISIR
REVUE CULTURELLE
CCP 12-413 - Tél. 022/214343
14b, avenue du Mail
1205 GENÈVE

CHAQUE MOIS :

- **Analyse l'actualité religieuse et sociale**
- **S'engage au cœur des recherches de notre temps**

AU SOMMAIRE DU N° 236-237 :

DE LA PEUR À L'ESPÉRANCE, par Jean Delumeau

Le numéro Fr. 5.50 – Abonnement 1 an : Fr. 40.—

D'un canton à l'autre

Neuchâtel

27e Concours féminin d'exécution musicale du Lyceum

Le Lyceum de Suisse organise pour le mois d'octobre prochain, son 27e Concours féminin d'exécution musicale, réservé cette année au chant. Ce concours est réservé aux musiciennes suisses (habitant la Suisse ou l'étranger) et aux étrangères domiciliées en Suisse depuis deux ans.

Le jury comprend des représentants des radios suisses, des solistes connus et expérimentés ainsi que des chefs d'orchestre et de chœur.

L'orchestre symphonique neuchâtelois, sous la direction de son chef Théo Loosli, offrira un engagement à la titulaire du 1er prix pour la saison 1979-80.

Les lauréates seront en outre invitées dans différents clubs du Lyceum de Suisse pour y donner des récitals, ainsi que par les 3 émetteurs de la Radio suisse. *Date limite de l'inscription : 20 septembre 1979.*

Les formulaires d'inscription pour ce concours peuvent être obtenus à l'adresse suivante : Mme Lucienne Dalman-Allemand, 8, rue L.-Berthoud, 2000 Neuchâtel.

Berne francophone

Ecole d'infirmières-assistantes

L'Ecole d'infirmières-assistantes du Jura bernois (Moutier–St-Imier) ouvrira ses portes le 15 octobre à Moutier. Plus exactement, les cours de cette toute nouvelle institution seront donnés dans les hôpitaux des deux localités citées. Dix-neufs élèves, sélectionnés lors d'un examen d'admission, commenceront leur formation sous la direction de Mme A. Henzelin. Au terme des cours qui durent deux ans, les élèves recevront un diplôme. Le programme d'études est établi selon les normes de la Croix-Rouge. L'âge requis pour les candidats est de 18 ans révolus. Notons que la nouvelle école n'est pas ouverte exclusivement aux filles : trois garçons sont au nombre des dix-neuf élèves de la première volée.

Femmes mariées écartées de l'enseignement

C'est un fait que les enseignantes mariées n'ont plus guère de chances — pour ne pas dire aucune — d'être nommées. Elles ont fait les frais d'évictions, ces deux dernières années, au bénéfice de jeunes célibataires. Une interpellation a été déposée sur le bureau du Législatif de la commune de Moutier concernant les critères de sélection retenus lors de l'engagement des candidates.

En mai 78, la réponse du chef du Département des écoles est claire : « La commission a d'abord éliminé les postulantes mariées pour laisser la place aux jeunes. »

L'auteur de l'interpellation, Mme Michèle Crevoisier, n'entend pas baisser le bras. Elle en appelle à l'Exécutif communal afin qu'il veille à écarter toute discrimination en donnant à chacun et chacune les même chances en considérant d'abord les qualités pédagogiques des intéressées. Sont évoqués : le droit au travail, la qualité des chefs de famille, le salaire de la femme « qu'il faut cesser de regarder comme un salaire d'appoint ».

35 nouvelles SCF

Une matinée de recrutement a eu lieu à Bienne pour les candidates des cantons alémaniques. 35 jeunes filles ont été engagées pour le service complémentaire de l'armée.

Les maîtresses d'ouvrages doivent se défendre

Conséquence de la création du canton du Jura pour les maîtresses d'ouvrages des trois districts restés bernois : l'éventuelle suppression de leur formation spécifique donnée jusqu'ici à Delémont. Il faudrait créer une section de cours dans le Jura bernois. Or, le canton de Berne semble peu enclin à envisager cette solution pour un nombre de candidates trop restreint, argue-t-il. On prévoit une formation combinée de maîtresses en économie familiale et maîtresses d'ouvrages. Un soutien financier serait alloué à celles qui voudraient préparer leur diplôme d'enseignement manuel dans un autre canton.

Ces propositions n'ont pas l'heur de plaire à l'association des maîtresses d'ouvrages et on la comprend. Par ailleurs, la profession est remise en question par les idées nouvelles de réforme de l'enseignement en général. Les novateurs voudraient voir les programmes d'enseignement manuel enrichis de cours divers (poterie, travail sur bois et sur émaux, macramé, information sur les étoffes et autre matériel de travail).

Le regain d'intérêt manifesté partout pour l'artisanat devrait inciter les autorités à soutenir et à valoriser la formation des maîtresses d'ouvrages car beaucoup de jeunes filles n'auraient aucun goût ni les bases indispensables pour l'artisanat si elles n'avaient pas bénéficié d'un sérieux enseignement manuel à l'école.

Dépassera-t-on l'ère du hobby pour considérer la question sous un angle d'économie générale ?

A.-M. Steullet

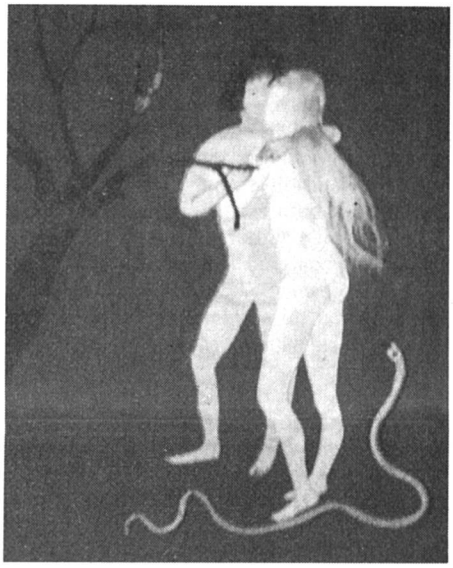
Cours d'automne au Château de Villars-les-Moines

« Diction – interprétation – expression corporelle », tel est le titre du cours organisé sous les auspices de l'Université populaire de Berne au Château de Münchenwiler (Villars-les-Moines), près de Morat, du 7 au 13 octobre prochain. Ce cours s'adresse en particulier aux personnes qui se servent de leur voix dans leur profession. Il sera animé par Mme Isabelle EICHER-JORES pour la pose de la voix, la diction, l'interprétation et par Mme Eléonore DOLIBOIS pour la respiration, la relaxation et l'expression corporelle. Prix : Fr. 353.– (pension : Fr. 198.–, cours : Fr. 155.–).

Inscription au secrétariat de l'Université populaire, tél. (031) 22 41 92.

S. Ch.

Sept tapisseries de 50 x 80 cm pour une salle de paroisse



Vingt-six femmes de Péry et le Heutte ont œuvré durant une année, sous la direction de Mme de Roulet qui a donné l'élément artistique et Mme H. Schultess qui a dirigé le travail collectif.

L'idée est partie d'un besoin de rencontre avec des femmes qui ont de la peine à communiquer. Ainsi, des femmes de deux confessions, de deux langues et de tous les milieux politiques ont donné un sens aux 7 jours de la Création, en s'inspirant de leurs communes déductions.

A l'aide de coupons de coton, de soie, avec des laines, du lin et des fils à broder, elles ont donné des formes aux idées motrices, surgies des discussions.

Le but des femmes de Péry n'était pas de faire une œuvre d'art, mais de donner à des femmes la possibilité de prendre confiance en elles-mêmes, tout en s'extériorisant.

Gaby Moeschler

Atelier d'expression corporelle

1, chemin des Clochettes (Champel et centre ville)

Relaxation - Imagination active à travers le mouvement libre - Recherche intuitive et personnelle de la danse

Pour enfants et adultes de tous âges, individuellement ou en petits groupes

Renseignements et inscriptions

Tél. 022/36 73 79 (entre 13 h. 30 et 14 h. 30 + soir)